

L'UNION AFRICAINE FACE A SES DEFIS D'INTEGRATION : BILAN DE SON IMPACT DE 2002 A 2023

Jean Pierre AYANGMA NDJERE

Université de Yaoundé I

futureayangma@yahoo.fr

Résumé

L'Union Africaine a été fondée pour renforcer l'intégration continentale, favoriser la coopération et gérer les crises politiques et sécuritaires. cependant, sa contribution à ce noble projet continental reste mitigé, marqué par des réussites comme l'établissement de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (zlecaf) et son intervention de plus en plus directe dans la prévention, le répression et la résolution des conflits, mais aussi par des écueils significatifs en matière de ressources financières limitées, d'augmentation du chômage et de promotion d'une véritable intégration africaine au regard des intérêts personnels qui l'emportent fréquemment sur la volonté collective, lesquels, constituent des freins à la réalisation du projet d'unité africaine, considéré comme l'objectif ultime de l'Afrique. Dès lors, quelle appréciation historique peut-on avoir de l'impact de l'Union Africaine sur le développement économique, social, politique et sur la stabilité régionale du continent africain? Utilisant une pluralité de sources, des approches analytiques diachronique et synchronique, associées à des procédés d'interprétation des données qualitatifs et quantitatifs, cet article sous la base d'une évaluation critique des performances de l'Union Africaine propose dans l'optique d'une meilleure intégration régionale du continent que des cagnottes financières plus denses soient allouées au fonctionnement de l'Union. Cela va résoudre le problème de dépendance vis-à-vis des capitaux extérieurs. En outre, que les projets soient plus adaptés aux réalités locales africaines sur le terrain. De plus, un renforcement de l'effectivité du marché commun africain va être salutaire et bénéfique pour toute l'Afrique.

Mots clés : union africaine, intégration, zlecaf, développement, afrique.

Abstract

The African Union was founded to strengthen continental integration, foster cooperation and manage political and security crises. However, its contribution to this noble continental project remains mixed, marked by successes such as the establishment of the African Continental Free Trade Area (afcta) and its increasingly direct intervention in the prevention, repression and resolution of conflicts, but also by significant stumbling blocks in terms of limited financial resources, the increase in unemployment and the promotion of real African integration, where personal interests frequently prevail over the collective will, are all obstacles to the achievement of the African unity project, considered to be Africa's ultimate goal. So what historical appreciation can we have on the impact of the African Union on the economic, social and political development and regional stability of the African continent? Using a variety of sources, diachronic and synchronic analytical approaches, combined with qualitative and quantitative data interpretation procedures, this article, based on a critical assessment of the African Union's performance, proposes that, with a view to improving the continent's regional integration, greater

financial resources should be allocated to the operation of the Union. This will solve the problem of dependence on external capital. It will also ensure that projects are better adapted to local African realities on the ground. What's more, strengthening the effectiveness of the African common market will be beneficial for the whole of Africa.

Key words: *african union, integration, afcfta, development, africa.*

Introduction

Moulé et façonné par plusieurs années de servitude et d'exploitation abusive, le continent africain a connu une évolution aussi bien atypique que singulière. Si dans le passé (c'est-à-dire à la période précoloniale), les africains entretenaient entre eux des relations de complémentarité, le contact avec l'occident, notamment par l'entremise de la colonisation, va modifier considérablement leur destin les pousser de plus en plus dans une voie des destinées singulières. C'est donc partant de ces constatations que l'idée d'union pour triompher émerge progressivement parmi les leaders africains de la première heure à l'instar de l'ancien président ghanéen Nkrumah (Mahiou, 1993 : 799). En outre, avec l'avènement des indépendances au début de la décennie 60, les nouveaux États souverains, nourrissant le vœu de travailler ensemble pour l'intérêt continental (Institut Africain de Développement Économique et de Planification (IDEP), 1980 : 1), vont convenir de mettre en place une organisation supranationale capable de fédérer toutes les forces vives africaines. C'est dans cette mouvance d'associations et d'unions, teintée d'une dynamique néo fonctionnaliste, que l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) va voir le jour en 1963 au mois de Mai (Glélé Ahanhanzo, 1986 : 21). À cet effet, la théorie néo-fonctionnaliste de Haas, apparaît comme le paradigme d'intégration le mieux adapté à cette volonté africaine, en ce qu'elle nécessite la mise en place d'organisations de grande envergure à l'échelle régionale ou continentale (Haas, 1958 : 32), capables de consolider ce processus; comme cela a été le cas avec l'Union Européenne. Cependant, et Très vite, cette structure va montrer ses limites par son incapacité à résorber les difficultés dont l'Afrique est victime aussi bien dans les domaines sécuritaire, socio-économique que politique. Ne voulant pas rester au dernier rang, les gouvernements africains ont envisagé son remplacement. C'est ainsi qu'un nouveau mécanisme entre vigueur à partir de 2002, sous l'appellation d'Union Africaine. Pour rappel, si dans les faits, l'idée d'établissement de cette

union est plus accentuée dès le début des années 2000, sa mise en place effective n'a été possible qu'en 2002 en Afrique du Sud, date de la désagrégation de l'OUA (Gnamou-Petauton, 2010 : 7). En effet, plus ambitieuse que son prédécesseur, elle est la matérialisation de la volonté impérieuse des Nations africaines de s'établir sur la scène mondiale à un moment où la mondialisation est de plus en plus légitimée. Dans ce sens, sa finalité est de rendre la politique continentale africaine compétitive, la permettant de s'affirmer sur la table des négociations, afin d'exprimer ses aspirations dans l'optique d'effacer progressivement cette triste étiquette de dépendance, qui lui a longtemps été collée. L'année 2002, renvoie ici à la signature de l'acte de naissance de l'Union Africaine (Union Africaine, 2000 : 5). 2023, quant à elle, est capitale dans la mesure où elle marque la fin de la première phase (2014-2023) des cinq cycles décennaux de l'Agenda 2063, tel que ficelé par l'UA (Nze Bekale, 2022 : 129). Considérant les difficultés rencontrées par l'OUA en matière d'intégration et de maintien de la paix en Afrique, et conscients du désir des pays africains de constituer un bloc homogène, solide et bénéfique à tous, l'UA a été créée pour servir de cadre d'expression et d'encadrement de cette intégration africaine. Toutefois, au regard des espoirs fondés sur cette nouvelle organisation, la persistance des égoïsmes et des conflits demeure, menaçant de plus en plus, la stabilité et le rayonnement du continent. Dès lors, quelle appréciation historique peut-on avoir de l'impact de l'Union Africaine sur le développement économique, social, politique et sur la stabilité régionale du continent africain? Utilisant une pluralité de sources, des approches analytiques diachronique et synchronique, associées à des procédés d'interprétation des données qualitatifs et quantitatifs, cette réflexion sans prétendre être holiste, évalue de façon critique tout d'abord, l'implication de cette organisation supranationale dans le développement économique et social de l'Afrique, ensuite, elle s'intéresse à son apport par rapport aux enjeux sécuritaires du continent. Enfin, l'on a recensé quelques écueils qui freinent l'action de l'Union et ceux-ci assortis de solutions.

1. L'impact de l'union africaine sur le développement économique et social du continent

Née des cendres de l'OUA qui avait été plus perçue comme une

organisation de coopération entre États que comme un mécanisme d'intégration économique tel que son acte constitutif le prévoyait, l'Union Africaine qui la remplace envisage être une organisation interétatique dont la mission régaliennne est de garantir l'intégration aussi bien économique que sociale de toutes les Nations qui la constituent (Gnamou-Petauton, 2010 : 2). Puisque l'unité de l'Afrique a toujours été au cœur des préoccupations des leaders africains, sa politique économique est coordonnée par une multitude d'ensembles économiques sous régionaux qui entretiennent des rapports étroits entre eux, sous la coordination de l'Union Africaine. En outre, partant d'une considération néo-fonctionnaliste, ces ensembles contribuent prioritairement à l'intégration économique du continent. Ainsi, depuis sa mise en place, l'UA a véritablement transformé le paradigme économique du continent, dont l'une de ses manifestations les plus palpables est l'établissement d'un espace mercantile unique à usage communautaire.

1.1- De la mise en place d'un marché commun en Afrique a des avancées économiques significatives

Bien avant la mise en place de l'Union Africaine, les différents leaders africains avaient vite cerné l'importance que revêt, l'établissement d'un marché commun. S'inspirant des paradigmes réussis d'intégration économique occidentale de plus en plus adossés sur la vision néo-fonctionnaliste de Haas, l'Afrique a entrepris de grandes réformes qui étaient de nature à la mettre à la hauteur des standards internationaux en matière d'intégration. Dans ce sens, considérant, le modèle intégrationniste néo-fonctionnaliste, établir un marché commun vise à satisfaire à un double objectif sur les plans politique et socio-économique en envisageant, au centre de ses défis, la mise en place d'un environnement commun des affaires, encourageant fortement la suppression barrières douanières (Haas, 1958 : 60). D'autant plus que, le continent africain, malgré sa richesse agricole, importe et ce, pratiquement depuis le milieu des années 1980, près de 15% de ses produits alimentaires (Anseeuw, Wambo, 2008 : 42), ce qui est paradoxalement à cause des nombreuses agressions extérieures dont a été victime l'Afrique, cette tendance à toujours se tourner vers l'extérieur n'est que la résultante d'un virus colonial historiquement transmissible. Dès lors, établir un marché commun n'est rien d'autre qu'une

manifestation pratique du sentiment panafricain qui prévaut dans tout le continent et d'un programme d'intégration continentale néo-fonctionnaliste. Déjà sous la bannière de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et relativement à la signature de Traité d'Abuja, l'idée d'un marché commun africain émergeait progressivement dès 1991 (Moussaoui et al, 2022 : 4). En effet, et conséquemment à la démocratisation qui prend un nouvel essor à partir de 1990, la libéralisation est de plus en plus effective en Afrique. Afin de répondre aux attentes de ce vaste mouvement économique, l'évolution en rangs dispersés n'était pas une bonne option surtout que le marché international devenait de plus en plus exigeant. En outre, la crise économique qui avait touché les économies africaines au milieu des années 1980, avait mis à nu la fragilité de leurs différents systèmes économiques et monétaires qui n'ont pas été capables de juguler ce choc. Par ailleurs, la dévaluation monétaire qui avait suivi et surtout dans la zone Franc CFA en 1994, a permis aussi de souligner l'urgence de la mise en place d'une monnaie propre à l'Afrique, bien que cela tarde encore. C'est donc partant de ces chocs exogènes que la matérialisation d'un marché commun a été de plus en plus au centre des projets phares de l'OUA et plus tard de l'UA. Les principes défendus par ce marché commun, tel que voulu par le modèle néo-fonctionnaliste de Haas, vont de l'implémentation de la libre circulation des biens et des personnes entre États membres, à la mise en place d'un système de régulation des frais de douane commun de l'Afrique à l'extérieur; en passant par la suppression du protectionnisme. De plus, par ce marché commun, les échanges internes vont également s'accroître considérablement, puisque le commerce intérieur en Afrique est resté quasi-inexistant, au regard de sa faible intégration économique. Cependant, un tel projet, bien que novateur continue de se heurter au néocolonialisme et au scepticisme de ses membres. En effet, les puissances occidentales de façon assez pernicieuse ne sont pas favorables à la mise en place d'un tel marché et encouragent implicitement les dissensions et troubles au sein des Nations africaines. En outre, la réticence et le scepticisme de certains pays africains, membres de l'Union, conduisent à des problèmes d'effectivité dans la réalisation de cet objectif. Néanmoins, ce projet a connu tout de même, un nouvel écho avec l'Union Africaine. Cependant, le manque de coordination et de cohérence dans les actions des dirigeants africains a

entrainé des résultats mitigés et peu appréciables quant à la mise en commun de leurs ressources. Dans ce sens, l'Union Africaine, a donc décidé de se lever comme une seule personne pour affronter les défis de la globalisation; ce qui va lui donner une certaine crédibilité à l'échelle continentale (El Bikam et al, 2017 : 3). Ainsi, puisqu'elle entretient des partenariats stratégiques avec l'Union Européenne, les USA et la Chine, dont elle tire son inspiration, cela lui a donné une plus grande assise décisionnelle, parce qu'étant constituée de 55 États membres. Une analyse critique en rapport avec l'établissement de ce marché commun confirme les réticences déjà observées dans le passé. En effet, entre la date de création de l'OUA et les prémisses d'un espace commun en Afrique, il existe un grand écart de temps de vingt-huit ans (1963 à 1991). Ce qui soulève moult interrogations. Ainsi, la conclusion qui émerge naturellement ici est que cette première structure continentale était inefficace, puisqu'elle n'a pas su consolider l'esprit panafricain qui avait sous-tendu sa création.

En outre, une dimension qui est souvent relégué au second plan lorsqu'on parle d'un marché commun, concerne les interactions entre populations des différents pays. Dans ce sens, depuis 2018, un marché commun aérien en Afrique est en cours de matérialisation (Union Africaine, 2020 : 3). Cependant, cet aspect migratoire pose de sérieux problèmes quant à l'établissement d'une symbiose d'actions; surtout que certains pays comme le Cameroun, l'Afrique du Sud, et bien d'autres, disposant d'une relative stabilité (approximative) interne sont des destinations privilégiées pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Aussi, les pays de la partie Nord du continent et l'Afrique du Sud, pour freiner cet afflux migratoire, disposent d'une réglementation assez rude notamment sur ladite question. Partant de ce postulat, un constat alarmant émerge quant à la possibilité réelle d'une cohabitation des peuples africains sous la bannière de l'Union. Dans l'esprit de ce travail et pour la nécessité d'une intégration réussie, il est impératif que les États les mieux nantis puissent consentir des efforts et se sacrifier pour soutenir les pays en proie à des difficultés multiformes.

S'intéressant spécifiquement au volet économique, il ressort que depuis l'entrée en vigueur de l'UA, les performances économiques africaines ont affiché un visage assez radieux. De façon concrète, sur la période allant de 2009 à 2015, la croissance économique a été évaluée à près de 5% (Union Africaine, 2015 : 1). Cela s'explique par le fait qu'en

2008, une crise financière assez bénigne a secoué certains pays africains dont notamment le Cameroun. En réponse à cela, le flux économique régional a significativement augmenté, notamment grâce à la multiplication des partenaires régionaux, ce qui a permis aux économies affectées d'amorcer leur relance. Cependant, et résolument engagée dans la voie de l'émergence économique, l'UA a basé son ambition économique sur le développement et la production des matières premières (Commission économique pour l'Afrique, 2013 : 4). En effet, parce que l'Afrique en est la principale pourvoyeuse, l'Union a décidé de tirer parti de ce don de la nature pour asseoir son intégration économique. Une autre dimension de ce réveil s'observe dans la prolifération des emplois. Car, les secteurs tels l'agriculture, les minerais offrent des opportunités d'insertion dans le circuit économique africain. Les filières agricoles qui jadis, étaient dénigrées deviennent de plus en plus valorisées, d'où la nécessité que l'on s'accorde avec la pensée de l'actuel Président camerounais, selon laquelle, la terre ne trompe pas. C'est pour dire qu'à défaut de l'emploi formel, la pratique de l'agriculture conduit aussi à l'émergence. En outre, grâce au secteur agricole, le continent africain peut, si les ressources sont parfaitement utilisées, atteindre une certaine autosuffisance alimentaire. Afin de guider son programme d'action, l'Union a établi l'Agenda 2063, comme cadre d'expression stratégique de ses réalisations.

1.2- L'agenda 2063 entre rayonnement économique et autonomie financière pour l'Afrique

Cadre d'expression des projets communautaires africains sous l'impulsion de l'Union Africaine, cet agenda qui entre en vigueur en 2013 (Nze Bekale, 2022 : 128) envisage un alignement du continent sur les standards internationaux en mettant un accent spécifique sur la promotion d'une croissance économique inclusive et durable afin d'en faire bénéficier tout le continent. Dans l'esprit de ce vaste chantier d'émergence, il s'agit des initiatives pour les africains et conduits par ces derniers. En outre, cette vision globale de l'Afrique touche aussi d'autres secteurs tels que les infrastructures, la technologie, les questions environnementales et sécuritaires (PNUD-Afrique, 2017 : 3). Au regard des préoccupations ciblées par cette vision, il ressort clairement que l'Union Africaine est résolument engagée sur le chemin de l'émergence et du développement. En effet, le pacte colonial

expérimenté durant la période coloniale a laissé des séquelles incommensurables sur les économies africaines puisqu'elles ont pendant longtemps servies les intérêts de la métropole; c'est ce qui avait laissé libre cours à la mise en place d'une économie très extravertie et largement surexploitée, rendant ces dernières peu ou pas compétitives à l'international (Noubatour Adoumtar, 2017). De plus, un tel fonctionnement ne laissait que les populations africaines dans le désarroi total. Ainsi, avec cet agenda, l'UA ambitionne de restructurer les flux économiques et commerciaux en Afrique et d'en faire bénéficier tous les pays. Le volet infrastructurel quant à lui est primordial lorsqu'on observe la vétusté des infrastructures dans la majorité des pays africains. Cette vétusté touche principalement les voies et les moyens de communication. En effet, lorsqu'on penche vers une interconnexion des économies, il est impératif que l'on modernise ces voies afin de faciliter le transit optimal des biens et des personnes. Et c'est donc là que réside le principal écueil de l'émergence de l'Afrique, puisque pour la plupart, il s'agit des constructions coloniales. Pour résoudre ce problème, il faut compter à l'actif de l'Union, la construction de 16 066 kilomètres de routes bitumées et de 4077 kilomètres de chemins de fer dans l'ensemble de l'Afrique (Union Africaine, 2023 : 5). En outre, l'Afrique est encore en proie à des défaillances significatives en matière de numérique (internet), ce qui, à l'heure de la globalisation est perçue comme insulte, même si, grâce au Programme de développement des infrastructures en Afrique en vigueur depuis 2012, environ dix-sept pays ont pu être raccordés à l'aide des liaisons régionales à la fibre optique (Union Africaine, 2023 : 5). Il s'agit là d'une autre innovation à mettre à l'actif de cet agenda. Ainsi, à cause de ce retard, les projets ont du mal à être suivis à distance; d'où, la nécessité de moderniser les connexions numériques africaines en les arrimant aux standards exigés. Sur le plan environnemental, les effets du changement climatique se font ressentir en Afrique avec une certaine acuité. Ainsi, des projets de reboisement et d'irrigation assistée dans les régions sahéliennes sont contenus dans cette vision globale. La sécurité, chaînon manquant de la stratégie politique du continent, le place au centre des polémiques. En effet, la recrudescence des conflits armés dans certains pays, tels: le Cameroun, la République, Centrafricaine, pour ne citer que ceux-là, atteste d'une faillite dans le mécanisme de conciliation et de dialogue de l'UA. À cela s'ajoute, les

nombreux coups d'états qui ne cessent de s'accroître à l'instar du Burkina Faso, du Mali; confirmant que la situation sécuritaire en Afrique est très alarmante et nécessite que des mesures extrêmes soient prises. Déjà que, dans le passé, son prédécesseur (l'OUA) avait aussi montré ses limites par son incapacité à atténuer le conflit ethnique de 1994 au Rwanda qui avait dégénéré en massacre de masse. Même si, d'autres mobiles sous-jacents ont entretenu l'expansion de ce conflit. Dans ce sens, l'UA soutient régulièrement de façon financière et par l'entremise de sa force mixte multinationale, les pays victimes des crises sécuritaires, et aussi des opérations de prévention des conflits sont son apanage; ce qui comme le fait remarquer Delmas Tsafack, est une innovation, si l'on observe la manière d'opérer de l'OUA (Tsafack, 2016 : 197). Toutefois, des interrogations méritent d'être posées quant à la réalisation d'un pareil programme. En effet, pour une première phase qui était censé se terminer en 2023, et ayant débuté en 2014, les objectifs et les cibles définis par cette phase de l'Agenda, étaient trop énormes compte tenu des ressources financières assez limitées dont dispose l'Union, à cela s'ajoute des problèmes conjoncturels liés à des difficultés de coordination des moyens d'actions. À titre d'exemples, au Cameroun, tout d'abord, une sérieuse crise sociopolitique a éclaté dans la partie anglophone du pays en 2016, et fait surprenant jusqu'à ce jour, les combats ne font que se dérouler, bien que leur fréquence ait diminuée. En outre, la plupart des coups d'états perpétrés dans les territoires ci-dessus mentionnés ont eu lieu ces quatre dernières années. Au regard de ces réalités, il est clair que l'UA a du mal à faire entendre sa voix pour un retour à la paix dans ces pays. Raison pour laquelle, il est judicieux de concentrer ses efforts sur des problématiques à enjeux prioritaires. Toutefois, cet agenda pourtant novateur est confronté à des difficultés au regard du bilan nuancé de son premier plan décennal. En guise d'illustrations concrètes, on observe de plus en plus, des disparités entre les Communautés Économiques Régionales. Un cas des plus significatifs est l'amélioration des statistiques économiques des pays de l'Afrique de l'Est (Nze Bekale, 2022 : 132) par rapport à ceux de l'Afrique Centrale, lesquels ont durant cette période, eu à faire face à d'importantes crises sécuritaires. De telles disparités fragilisent l'espoir de réussite de cet agenda. Toujours dans la mouvance de rendre l'économie africaine plus inclusive, la ZLECAF a vu le jour.

1.3- L'unité africaine entre coopération ou intégration réelle des territoires: la ZLECAF, une initiative salutaire pour l'intégration économique en Afrique?

L'engouement qui a sous tendu la mise en place de l'OUA au lendemain des indépendances et de l'UA au début des années 2000, a été entretenu par des idées panafricanistes, de solidarité et d'entraide. Cela a conduit à une prolifération de sous-ensembles communément appelés Communautés Économiques Régionales (CER), à l'instar de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale, celle de l'Afrique de l'Ouest, du Maghreb, et de l'Afrique australe; dont la finalité première était la promotion du développement équitable et adapté aux réalités locales. Cependant, force est de constater que depuis l'OUA jusqu'à l'UA, l'on a plus assisté à une coopération entre ces communautés qu'à une intégration concrète. Dans ce sens, une clarification conceptuelle s'impose afin d'éliminer toute ambiguïté dans la démarche choisie. Par coopération, il faut entendre un simple partenariat, parfois cachant des intérêts malsains sur des questions spécifiques. Par opposition à l'intégration qui laisse entrevoir une symbiose, une synergie voire même une mise en commun des destinées afin de parvenir à un idéal commun. Ainsi, dans une expérience d'intégration réussie, l'on va éviter d'effectuer une classification des économies africaines parce que formant déjà un seul bloc. Ayant pris ce problème avec beaucoup de pincette, l'Assemblée Générale de l'Union a mis en place un nouveau mécanisme d'intégration régionale en 2021, connu sous le nom de Zone de Libre Échange Continental Africaine (ZLECAF). Ainsi, depuis son établissement, de nombreuses mises à jour ont pu être effectuées notamment en ce qui concerne la politique intégrationniste du continent africain. Pour rappel, il convient de souligner qu'un mécanisme similaire avait déjà été implanté en 1991, lors de l'institution de la Communauté Économique Africaine (Mahiou, 1993 : 813). Cependant, cette ancienne zone de libre-échange, si on peut l'appeler ainsi, se caractérisait par une existence, bien que minime d'une taxation douanière entre États africains. C'est-à-dire que le protectionnisme économique persistait. D'où cette tendance plus à la coopération qu'à l'association qu'a inconsciemment entretenu l'OUA tout au long de son existence. Raison pour laquelle, la ZLECAF, qui a été créée dans un contexte assez particulière (à cause la pandémie de

COVID-19, de nombreux confinements ont été imposés; ce qui a entraîné la réduction de la pratique des activités économiques) doit répondre aux attentes continentales en matière d'intégration. Au même titre que l'embellie du visage économique de l'Afrique est capitale, la quête d'une stabilité régionale demeure la priorité de l'UA.

2. l'Union Africaine dans la promotion de la stabilité

Face aux nombreux défis sécuritaires qui affectent le continent, et dans un souci de faire régner une paix et une stabilité durable, l'Union Africaine a attribué à son Conseil de Paix et de Sécurité de la possibilité d'intervention directe sur les zones conflictogènes. En outre, la bonne gouvernance est la condition sine qua non d'une réelle stabilité en Afrique.

2.1- L'apport de l'UA dans la bonne gouvernance du continent

Afin de s'arrimer aux normes universellement reconnues pour les institutions supranationales, l'Union s'est assurée de la mise en place d'une vaste gamme d'instruments. À cet effet, afin d'éviter les ingérences des puissances extérieures à un pays dans leurs affaires internes, la commission de l'UA a mis sur pied, trois ans après sa création une charte de non-agression et de sécurité mutuelle. En effet, dans le jeu des relations internationales, les Nations les plus avancées et développées ont tendance à user de façon tacite de la force pour dominer les États fragiles. Dans cette optique, l'Union a voulu rompre avec cette réalité qui demeure l'apanage des puissances occidentales. Dans cette continuité et pour s'éloigner de l'image que les observateurs extérieurs se font de l'exercice du pouvoir en Afrique, qui est principalement entaché d'irrégularité et d'incongruité, il existe dans tout le continent, et ce, depuis 2003, un pacte de démocratie qui a été consolidé en 2007 (Brodiak, Laplace, 2023). Ce texte institutionnel accorde une attention prioritaire au processus électoral et au mode de gouvernance. En effet, l'alternance au pouvoir en Afrique est un problème majeur, car, plusieurs leaders politiques emploient des mécanismes parfois obscurs pour se maintenir aux affaires. C'est la raison pour laquelle, les pays africains occupent les dernières places dans le classement en termes d'indices démocratiques. En outre, et relativement au volet de la gouvernance, l'un des défis majeurs de

l'Afrique reste et demeure, le phénomène de corruption. Déjà que, ces États continuent de poyer sous les coups des grosses dettes à la fois interne et externe, les maigres ressources financières qu'elles engrangent sont dilapidées. Ce souci pour la bonne gouvernance et l'équité entre tous les peuples en Afrique va connaître un souffle nouveau au cours de la période de 2016 à 2018, grâce à l'entrée en vigueur de la reconnaissance au niveau africain des droits des hommes et des peuples (Brodiak, Laplace, 2023). Il convient aussi de préciser que l'UA s'est dotée d'une armature préventive multisectorielle qui lui permet de s'impliquer dans tous les secteurs prioritaires de la vie, touchant aussi bien l'assistance humanitaire, la préservation de la propriété intellectuelle que le secteur sanitaire (il faut relever ici que relativement à la pandémie de COVID-19, l'UA avait mobilisé près de trois cent millions de dollars américains pour soutenir les efforts d'éradication de cette maladie). Toutefois, malgré cette volonté pour une meilleure gestion des affaires, les conflits armés ne cessent de se développer sur le continent. Tout cela a permis de reconnaître au Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA, la possibilité d'intervenir militairement dans le pays concerné.

2.2- La reconnaissance à l'UA du droit d'agir directement dans les territoires en conflit

Spécifiquement, le volet sécuritaire ne saurait être occulté. En effet, le continent étant en proie depuis plusieurs années à des crises sécuritaires de grande envergure, voit sa stabilité menacée. Ainsi, grâce à son mécanisme de Forces Africaines en Attente regroupant des Brigades opérationnelles situées dans chaque sous-région (Tsafack, 2016 : 201), l'UA se situe en amont du rétablissement de l'ordre en Afrique. C'est la raison pour laquelle, elle dispose d'un droit de veto, des moyens d'actions et d'intervention pour assister ses pays membres durant les conflits. Cependant, malgré ces innovations, les conflits ne font que se multiplier. Ainsi, l'on est en droit de se poser la question de savoir si la prévention des conflits est au cœur des principes de paix de l'Union? Comment ne parvient-elle pas à empêcher que des crises sécuritaires ne se déclenchent? Il est clair que des réformes sont encore nécessaires et impératives afin de promouvoir une véritable stabilité sécuritaire dans tout le continent. En outre, l'UA a encore d'autres limites, notamment financières, ce qui l'empêche d'allouer

considérablement des sommes conséquentes aux initiatives de maintien de la paix; par ailleurs, puisque l'ONU et d'autres partenaires occidentaux financent à plus de 60% ces initiatives sécuritaires; sans oublier leur degré de participation grandissant, dans la résolution des conflits dans un pays comme, la RCA. De facto, l'Union s'en retrouve diminuer et placée en minorité. Une chose est sûre, lorsque les fonds proviennent de l'extérieur, il est très difficile que le conflit s'achève et l'Afrique en avait déjà dans le passé fait les frais de pareilles aides qui cachaient des finalités ambiguës et pernicieuses. Néanmoins, afin de neutraliser cette recrudescence du terrorisme, l'Union Africaine a doté le Fonds africain pour la promotion de la paix d'un budget conséquent de deux cent trente millions de dollars américains en vue du financement de ses activités de promotion de la paix dans tout le continent (Brodiak, Laplace, 2023). Bien que modeste, ce montant permet tout de même de contenir les agressions terroristes et de renforcer la visibilité et la présence l'UA dans de nombreux pays à l'instar de la RCA, du Cameroun. En outre, un autre fait qui attire l'attention ici est le fait que certains États africains membres de l'Union sont parfois directement impliqués dans la persistance des conflits dans les pays en conflit (Lecoutre, 2004 : 135), car, cela sert leurs propres intérêts. Ainsi, il est important aussi que la solidarité africaine soit de plus en plus mise à l'avant afin que le continent africain puisse triompher. Comme souligné depuis le début de cette réflexion, l'UA fait face à moult difficultés. Toutefois, il est important d'y trouver des solutions.

3. Des écueils rencontrés par l'Union Africaine aux perspectives de solutions en vue d'accélérer le processus unitaire en Afrique

Dans sa marche vers une intégration réussie, l'Union Africaine fait face à des difficultés à la fois interne et externe qui ralentissent ce processus. Dans cette optique, il est important que les États s'entraident mutuellement et se soutiennent véritablement afin de réellement placer le continent sur le chemin de l'émergence et de l'autonomie.

3.1- D'une dépendance financière extérieure aux problèmes organisationnels

Le budget de l'Union est fortement dépendant des apports

extérieurs. En effet, plus de 50% de son budget de fonctionnement est octroyé par ses partenaires extérieurs (El Bikam et al, 2017 : 4). À cause du niveau quasi précaire des économies de ses pays membres, ceux-ci s'acquittent difficilement de leurs cotisations annuelles, ce qui réduit considérablement les possibilités d'expression de l'Union quant à son désir d'accompagner et de soutenir le développement du continent. En outre, l'Union comme son prédécesseur continue d'être victime des ingérences extérieures sur des questions touchant à son intégrité personnelle. Dans ce sillage, aucune action ne peut être entreprise sans au préalable, le consentement des donateurs extérieurs qui, bien qu'affirmant le contraire, dictent les politiques, programmes et projets à implémenter, ne cadrant pas souvent avec les aspirations des populations locales. On comprend aussi de façon large la raison qui explique la persistance des crises sécuritaires en Afrique, car, au lieu de se concentrer sur les domaines importants, ces pourvoyeurs de fonds définissent eux-mêmes d'autres priorités, toujours en inadéquation avec les objectifs d'émergence des africains. Au même titre que ces difficultés extérieures interpellent, les réalités internes ne sont pas non plus reluisantes.

3.2- Un discours sur l'une unité qui semble détaché de la réalité

Le désir de se constituer en un grand bloc homogène a été accueilli avec beaucoup d'engouement par les africains. Cependant, et pour tenir compte de la réalité, il est clair que ce projet a échoué lamentablement de l'OUA et même durant l'UA. En effet, les intérêts nationaux, pour reprendre l'expression de l'ex-président sénégalais Abdou Diouf (Diouf, 2006 : 788), sont un sérieux frein à cette intégration africaine. Chaque État souhaite d'abord tirer parti de tout partenariat et penser premièrement à son bien être individuel reléguant au second plan, la communauté. Cette façon d'agir résulte des années d'endoctrinement que les colons ont consciemment introduit dans le psychisme des africains, par leur fidèle slogan: diviser pour mieux régner. Dès lors, parfois intentionnellement et surtout inconsciemment, les peuples africains reproduisent ce même principe. De façon concrète, l'unité africaine se heurte à des écueils beaucoup plus internes qu'externes. En effet, comment expliquer que des solutions tardent à être trouvées dans la résolution des conflits sécuritaires en Centrafrique, au Cameroun, au Nigéria ? Et qu'est ce qui explique la recrudescence des coups d'états en

Afrique observés ces dernières années ? Toutes ces constatations confirment la distance qui existe dans ce continent, entre ce qui est vécu au quotidien et l'idéal souhaité. Parallèlement, et comme il a été démontré plus haut, cette unité est mise à mal à cause notamment du mauvais modèle de développement en vigueur dans toute l'Afrique. En effet, l'Afrique du Nord, de l'Est et du Sud, se démarque des autres par l'embellie de leurs économies, contrairement à l'Afrique centrale et de l'Ouest. De plus, la République sud-africaine, appartenant à un groupe de pays émergents connu sous l'appellation de BRICS, entretient et encourage de façon formelle, la fracture de cette unité africaine. Car, en se rapprochant des acteurs externes à l'Afrique, la conclusion qui en découle laisse un goût amer, et permet de douter sur la capacité des africains à bâtir une union solide, au regard des méfiances qu'ils entretiennent entre eux. Puisqu'en se rapprochant de ce regroupement majoritairement occidental, l'Afrique du Sud aspire à un rayonnement que son propre continent ne saurait lui offrir. Ainsi, tout cela conforte l'Afrique dans son sous-développement persistant et la fragilité de son unité. Comment y remédier?

3.3- Un renforcement de l'influence et de la présence de l'Union Africaine comme réponse au défi d'intégration du continent

Le développement d'un espace commercial unique et de concertation est la meilleure approche que l'Afrique doit envisagée pour encourager la coalition de tous ses pays membres. Cela passe par la multiplication des échanges intercontinentaux, la promotion de la culture du travail. En outre, à défaut de s'intéresser constamment aux produits déjà transformés en provenance de l'Occident, l'Afrique doit plutôt se servir de ses propres forces et tirer parti de sa richesse en matières premières pour asseoir sa présence sur la scène internationale. L'encouragement des échanges commerciaux internes nécessite la modernisation du réseau routier; ce qui s'inscrit en étroite collaboration avec la vision de développement chinois, qui veut que le passage de la pauvreté vers la richesse débute par la construction des routes (Boullenois, 2020 : 52). En effet, dans la perspective de renforcer son unité, il est judicieux d'interconnecter ses voies de transmission afin de faciliter la mobilité des biens, services et des personnes. De plus, l'Union doit mettre un accent particulier sur la réduction du chômage en facilitant et en encourageant le développement du secteur privé,

l'entrepreneuriat et en œuvrant à la réduction de la corruption qui est l'un des principaux problèmes des africains. Raison pour laquelle le développement de ce continent avance en dents de scie. Aussi, l'une des difficultés majeures qui freinent l'unité en Afrique est le manque d'emploi. En effet, à l'image de l'espace Schengen de l'UE, l'Union Africaine doit promouvoir et encourager les opportunités d'emplois au-delà des frontières de chaque État. Ainsi, l'on va voir des situations dans lesquelles, un ressortissant d'un pays peut postuler à un emploi hors de son territoire, sans être victime de marginalisation à cause de sa nationalité et y travailler sans problème. Dans cette logique, l'unité africaine va être garantie. En outre, en ce qui concerne le secteur de la stabilité du continent, l'Union doit renforcer son influence et sa présence sur les sites en conflit; cela va conduire progressivement au retrait des forces armées occidentales, qui s'arrogent régulièrement le mérite des efforts lorsque la paix est restaurée.

Conclusion

Processus en constante évolution, la question de l'intégration africaine ne peut être détachée de la dynamique d'unité du continent amorcé depuis l'inspiration de Dubois en Amérique et porté par les leaders africains de la première heure dès l'accession aux indépendances. Par ailleurs, adossée sur une vision intégrationniste néo-fonctionnaliste, qui promeut l'établissement de structures supranationales; capables de guider les pays africains dans leur quête de l'intégration, il faut préciser que cette effervescence a conduit d'abord à la mise en place de l'Organisation de l'Unité Africaine. Bien qu'ayant eu un bilan peu élogieux en matière d'intégration et de renforcement de la solidarité africaine, puisque la crise économique qui sévit à partir du milieu des années 1980, va interroger les africains sur leur paradigme d'unité qui semble privilégié les intérêts individuels au détriment de la collectivité. Son successeur a ensuite été établi pour réaliser cet objectif. À cet effet, parmi les points positifs à l'actif de l'Union Africaine, l'on note l'établissement d'une véritable zone de libre-échange à vocation continentale. En outre, sur le plan sécuritaire, son Conseil de Paix et de Sécurité a reçu le mandat d'agir directement dans les pays en conflit. Par ailleurs, l'UA a mobilisé d'importantes sommes financières pour soutenir les pays en crise et même pendant la survenue de la pandémie

de COVID-19. Toutefois, un pareil panorama est de nature à faire croire que tout fonctionne bien, or, dans la réalité, malgré ses avancées notables, l'on note beaucoup trop d'ingérence extérieure dans les processus décisionnels de l'Union. Aussi, ses moyens financiers de fonctionnement sont fortement tributaires des apports extérieurs; ce qui dans un sens, introduit des biais, des controverses et des ambiguïtés lors de l'appréciation des résultats du continent africain en matière d'intégration; lesquels sont d'ailleurs mitigés. Le volet social demeure quasiment sous aménagé. À cet effet, les résultats dans ce secteur laissent perplexe, quant à la capacité du continent africain à répondre aux attentes de la mondialisation. Ici, les améliorations recensées vont d'un meilleur accès à l'internet à l'accès aux besoins de première nécessité tels que l'eau, l'électricité (Union Africaine, 2020 : 2). Cependant, aucun mécanisme viable n'a jusqu'à présent fait écho quant à la diminution du sous-emploi et à l'augmentation du chômage. L'UA s'est fixée depuis 2013, l'impérieuse mission de garantir la création d'emplois par le biais de la transformation économique. Cependant, force est de constater que l'unité africaine demeure utopique dans la mesure où, la possibilité d'avoir un emploi en dehors de ses frontières n'est surtout possible que dans le cadre des emplois offerts par les Organisations Non Gouvernementales, et rarement par des gouvernements. Ce qui est perçu ici, comme un frein à ce processus d'unification de l'Afrique. Dès lors, afin de renforcement la puissance de l'Union Africaine, il est important de procéder à une restructuration à deux niveaux. D'abord, éviter les apports financiers extérieurs dans le financement de son budget et enfin, en mettant de côté les velléités de supériorité de certains États africains; cela passe aussi par l'établissement d'un passeport unique en Afrique et des mécanismes de soutien sociaux efficaces et efficient. De pareilles reformes vont révolutionner considérablement le paradigme d'intégration et de développement en Afrique.

Références bibliographiques

Anseeuw Ward et Wambo Augustin (2008), « Le volet agricole du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) peut-il répondre à la crise alimentaire du continent ? » *in Hérodote*, volume 4, n°131, pp.40-56.

Boullenois Camille (2020), « Lutte contre la pauvreté en Chine: l'essor du paternalisme d'entreprise soutenu par l'État » in *Perspectives chinoises*, n°3, pp.48-59.

Brodiak Christine et Laplace Simon (2023), « Une union (toujours) en construction: bilan économique et perspectives de l'Union africaine après vingt ans d'existence », disponible à l'adresse: <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/une-union-toujours-en-construction-bilan-economique-et-perspectives-de-lunion-africaine-apres-vingt>, consulté le 10/04/2025.

Commission économique pour l'Afrique (2013), Rapport annuel 2013, *Documents officiels, Supplément n°18*, Nations Unies, Genève.

Diouf Abdou (2006), « Afrique: l'intégration régionale face à la mondialisation » in *Politique étrangère*, n°4, pp.785-797.

El Bikam Abdelkhalek et al. (2017), « Union Africaine: Quelles options d'autonomie stratégique possibles? » in *OCP Policy Center*, volume 17, n°29, pp.1-11.

Glélé Ahanhanzo Maurice (1986), *Introduction à l'Organisation de l'Unité Africaine et aux Organisations Régionales Africaines*, Soufflot, Librairie générale de droit et de jurisprudence.

Gnamou-Petauton Dandi (2010), « Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique dans l'architecture institutionnelle de l'Union Africaine » in *Rivue québécoise de droit international*, volume 23, n°1, pp. 1-29.

Haas Ernst (1958), *The uniting of Europe: political, social, and economic forces 1950-1957*, California, Stanford University Press.

Institut Africain de Développement Économique et de Planification (IDEP), (1980), *Chapitre II traitant de l'industrie, Extrait du Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique*, IDEP, Dakar.

Lecoutre Delphine (2004), « Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ? » in *Afrique contemporaine*, volume 4, n°212, pp.131-162.

Mahiou Ahmed (1993), « La Communauté économique africaine » in *Annuaire français de droit international*, volume 39, pp.798-819.

Moussaoui Abdelhakim et al. (2022), « Projet d'Union Monétaire Africaine (UMA). Évolution et effet sur l'économie régionale et

internationale » *in Économie internationale*, UCLOUVAIN FUCAM MONS, pp.3-8.

Noubatour Adoumtar (2017), « L'Union africaine au chevet des « indépendances inachevées » », disponible à l'adresse: <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/5657>, consulté le 02 avril 2025.

Nze Bekale Ladislas (2022), « Le premier plan décennal de l'Agenda 2063: perspectives d'une décentralisation du cadre de transformation de l'Union Africaine » *in Administrator*, volume 7, 2022, pp.127-142.

PNUD-Afrique (2017), *Renforcement de l'alignement stratégique pour le développement de l'Afrique. Enseignements tirés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des « Cinq grandes priorités » de la Banque africaine de développement*, « Note d'orientation du PNUD sur l'Afrique », PNUD, Bureau régional pour l'Afrique.

Tsafack Delmas (2016), « L'Union Africaine et le maintien de la paix en Afrique: Bilan d'une décennie d'intervention » *in Polis, Revue camerounaise de Science politique*, volume 20, n°1et2, pp. 191-217.

Union Africaine (2000), *Acte constitutif de l'Union Africaine*, « Copie certifiée », Union Africaine, Lomé.

Union Africaine (2015), *Huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique*, « Rapport final », Union Africaine, Addis-Abeba.

Union Africaine (2020), *Premier rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063*, « Résumé analytique », Union Africaine, Addis Abeba.

Union Africaine (2023), *5^{ème} réunion de coordination semestrielle entre l'Union Africaine, les Communautés Économiques Régionales et les mécanismes régionaux*, « Rapport sur l'intégration africaine 2023 », Union Africaine, Nairobi.